

Directives pour les auteurs*

Le **Bulletin des médecins suisses (BMS)** publie des articles abordant tous les sujets de **politique professionnelle médicale**, de **politique de santé** et de **santé publique**, mais aussi des **thèmes de nature juridique, économique, culturelle et autres en rapport avec l'exercice de la profession médicale** et le **secteur de la santé**. La rédaction examine les articles qui lui sont envoyés en tenant compte de leur qualité, originalité et actualité. Les directives destinées aux auteurs sont conformes aux recommandations du Comité international des éditeurs de journaux médicaux (International Committee of Medical Journal Editors: Uniform Requirements for Manuscripts submitted to Biomedical Journals). La rédaction se réserve dans tous les cas le droit de décider en dernier ressort de l'approbation ou du refus des manuscrits.

Les articles qui mettent **en exergue les aspects cliniques et thérapeutiques**, notamment les textes relatifs à la **formation continue** et les **directives et guides de pratique médicale**, sont en principe publiés dans le **Swiss Medical Forum**. Dans les cas limites, les rédactions du BMS et du Swiss Medical Forum se concertent afin de déterminer le placement des articles. Les **travaux originaux** ne sont publiés qu'exceptionnellement dans le BMS et doivent impérativement respecter les contraintes, concernant en particulier la longueur. Le **Swiss Medical Weekly** des Editions médicales suisses SA (EMH), conçu pour des textes cliniques et scientifiques en anglais, est un journal spécialement adapté à la publication de tels travaux.

Conditions applicables à tous les articles: les travaux de nature scientifique ne doivent pas dépasser huit pages et les autres textes quatre pages, une page comptant 2500 caractères (espaces et bibliographie compris). Les tableaux, graphiques et illustrations qui complètent les textes ne doivent pas dépasser une page supplémentaire après épuisement du nombre maximal de caractères accepté par la mise en page du BMS. Les titres ne devraient pas comporter plus de 80 caractères et les éventuels en-têtes ne devraient pas en compter plus de 150. Tous les articles doivent être livrés avec un résumé de 1200 caractères au maximum, dans le cas idéal un résumé en allemand pour les textes français et inversement (cf. les indications détaillées à ce sujet au paragraphe «Présentation des manuscrits»).

Pour les articles trop longs dont la publication est en principe approuvée par la rédaction et qui, de l'avis des auteurs, ne peuvent pas être réduits au nombre de caractères prescrits, il convient de procéder de la manière suivante: publication d'un résumé ou d'une version abrégée dans la version imprimée du BMS et publication de l'article complet dans l'édition en ligne (avec mention appropriée dans l'édition imprimée).

En cas de *reproduction de matériel protégé par les lois sur les droits d'auteurs*, l'autorisation écrite du détenteur des droits (éditeur, auteur) doit être jointe au manuscrit. *Les personnes dont le nom ou la photo figure dans des articles, des images ou des graphiques ont droit à la protection de leur sphère privée*. Les indications permettant de les identifier ne sont autorisées que si elles sont indispensables au contenu scientifique de l'information et que le patient a donné son consentement écrit («informed consent», vaut aussi pour les illustrations). Les personnes concernées doivent être informées que l'article paraîtra également sur Internet.

Copyright

Le copyright de l'article accepté revient aux Editions médicales suisses SA de Bâle pour toute la durée légale des droits d'auteurs. L'éditeur est ainsi autorisé à utiliser l'article en Suisse et à l'étranger de manière illimitée, à le remanier (p.ex. pour en faire un résumé), à le faire traduire, le dupliquer, le transmettre, le réutiliser, le publier et le diffuser, sous toutes les formes possibles et dans tous les médias (aussi sur Internet) de même qu'à accorder à l'auteur lui-même, à des tiers ou à la collectivité les droits d'utilisation ad hoc en vue de son utilisation, de son remaniement, etc. Les auteurs approuvent le transfert du copyright.

Sections et rubriques

Le BMS est subdivisé en différentes sections: **FMH, Organisations du corps médical, Autres groupements et institutions, Courrier du lecteur/Communications, Tribune et Horizons**. Ces sections comportent des rubriques. Dans l'intérêt d'une mise en page et d'une structure rédactionnelle claires, la chronique «Et encore ...» est dotée de la même présentation graphique que les sections du journal.

FMH, Organisations du corps médical, Autres groupements et institutions

Les sections **FMH, Organisations du corps médical** et **Autres groupements et institutions** sont conçues en premier lieu pour les prises de position et les communications à caractère officiel présentant un intérêt pour le public cible du BMS. Les textes publiés ici sont

fournis au BMS directement par les organisations concernées ou par le biais de la FMH. La rédaction décide de l'approbation ou du refus des articles. La rédaction du BMS n'assume en outre aucune fonction de coordination ou d'intermédiaire et ne transmet pas d'articles à la FMH ou à d'autres organisations. La rubrique *Forum CC* fait toutefois exception à cette règle.

Courrier du lecteur

Les lettres de lecteurs sont les bienvenues et peuvent être publiées, pour autant qu'elles restent acceptables, tant dans la forme que dans le fond, selon les principes de la bienséance généralement admis dans notre culture, qu'elles ne contiennent pas d'informations manifestement erronées et qu'elles ne dépassent pas une longueur de 2500 caractères. La rédaction se réserve le droit d'effectuer une sélection, de résumer ou de remanier le texte. La rédaction n'est en outre soumise à aucune obligation de publier les textes qui lui sont fournis. En règle générale, aucune correspondance ne sera échangée s'agissant des lettres de lecteurs; leur non-publication ne doit pas être justifiée. La rédaction peut déroger à ces principes si elle le juge nécessaire.

Forum du Comité central

Cette rubrique contient les lettres adressées au BMS et publiées conjointement avec une prise de position de membres du Comité central de la FMH. La rédaction du BMS et la FMH effectuent ensemble la présélection des lettres de lecteurs qui leur parviennent. Ils procèdent ensuite à la sélection définitive après avoir consulté l'auteur et obtenu son accord.

Communications

Cette rubrique est prévue pour les articles brefs à caractère officiel qui sont envoyés à la rédaction par les organisations médicales et les autres groupements et institutions de la santé. Il s'agit, par exemple, de communications concernant des examens de spécialiste, la composition du comité d'une société de discipline médicale ou l'attribution de prix pour des travaux scientifiques (la remise de prix est également publiée à la rubrique «Nouvelles du corps médical»). En raison de leur importance pour le corps médical, les *rappels de lots* sont également publiés dans cette rubrique. Toutes ces annonces sont payantes, mais elles bénéficient de conditions plus avantageuses que le tarif prévu pour les annonces publicitaires. L'annonce de manifestations n'est publiée qu'exceptionnellement, étant donné que les Editions EMH disposent d'un site internet spécialement conçu à cet effet: www.medkong.ch

* Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée pour les personnes des deux sexes dans les présentes directives. La forme féminine est cependant toujours implicitement comprise et ne fait l'objet d'aucune discrimination.

Tribune

C'est dans cette section du BMS que paraît – outre les publications propres de la rédaction – la majeure partie des articles envoyés spontanément. La section est subdivisée en plusieurs rubriques dont les plus importantes sont brièvement présentées ci-après. Les articles envoyés spontanément peuvent être accompagnés d'une proposition de placement dans une rubrique spécifique. La rédaction a cependant toute liberté de placer les textes dans la rubrique qui lui paraît être la plus appropriée.

Point de vue

L'un des critères décisifs pour le placement d'un article dans la rubrique *Point de vue* est la mise en exergue de l'opinion personnelle de l'auteur sur des questions touchant au domaine de la santé, à celui de l'exercice de la profession médicale et à des domaines associés, indépendamment de la nature du contenu par rapport à des disciplines comme la politique, l'économie, le droit, l'éthique, l'assurance-qualité, etc. Les articles publiés sous *Point de vue* ne représentent ni la position ni l'opinion de la rédaction ou de la FMH. Ces articles doivent cependant toujours répondre, dans la forme comme dans le fond, aux règles de l'éthique et de la bienséance en vigueur dans notre société s'agissant de la correction et du respect envers des personnes d'opinions différentes.

Politique, Ethique, Droit, Economie, Histoire de médecine, Assurance-qualité, Education médicale, Exercice de la profession médicale (Medical Profession and Workforce) et autres disciplines

Les articles concernant les domaines susmentionnés et d'autres peuvent être publiés dans ces rubriques, pour autant qu'ils soient en rapport avec un domaine médical ou un secteur de la santé. Pour être placés dans l'une de ces rubriques, les travaux doivent être de nature impartiale et objective, ou encore scientifique. Les travaux ayant pour objet un sujet scientifique sont généralement soumis par la rédaction au moins à un expert externe pour examen (peer-review). La rédaction fonde son appréciation des manuscrits sur la base des expertises qu'elle a commandés et qu'elle transmet à l'auteur (l'expert restant anonyme). Les auteurs sont tenus de préciser explicitement si un comité d'éthique a approuvé leur étude et si le consentement du patient a été obtenu au moment de son inclusion dans l'étude.

Interview, Portrait, Reportage, Thème, Spectrum

Ces rubriques sont alimentées par la rédaction et par des articles rédactionnels fournis sur commande par des collaborateurs indépendants. Des articles d'autres auteurs peuvent

exceptionnellement être publiés sur demande préalable auprès de la rédaction. La rubrique *Spectrum* contient des dépêches d'agences et des communiqués de presse, sélectionnés et remaniés en fonction de leur valeur informative pour le public cible du BMS.

Horizons

Les articles publiés dans cette section sont généralement rédigés par la rédaction ou sur mandat de cette dernière. Dans tous les autres cas, il est impératif de contacter et de consulter la rédaction au préalable. La rubrique *Vitrine* (cf. ci-dessous) fait exception à cette règle. Elle est ouverte à tous les articles spontanés. Par rapport aux autres sections, *Horizons* accorde une plus grande liberté aux auteurs en ce qui concerne le lien de leurs articles avec le domaine de la santé ou la profession médicale. Cette section publie ainsi des articles qui proposent un vaste éventail de sujets culturels (art, société, thèmes sociaux, philosophiques, etc.) et qui sont une source d'agrément et de divertissement intellectuel pour nos lecteurs. Les titres des rubriques reflètent en général des critères d'ordre formel. Exemples: *essai, cinéma, voyages, interview, discussion sur un livre* ou *art*. La rubrique *Vitrine* occupe une place à part dans la section culturelle.

Vitrine

Cette rubrique est mise à la disposition des médecins désireux de présenter leurs œuvres, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences d'un média imprimé. Il est notamment possible de publier des textes courts en vers ou en prose, ou encore des reproductions du domaine des arts plastiques. La décision concernant une publication incombe exclusivement à la rédaction.

Et encore ...

Les textes de la rubrique *Et encore ...* sont rédigés par la rédaction. Des articles d'auteurs spécialement invités par la rédaction peuvent exceptionnellement aussi être publiés dans cette rubrique.

Présentation des manuscrits

Langues

Les travaux peuvent être rédigés en français, en allemand, en italien ou exceptionnellement en anglais.

Structure

Les travaux comprennent les parties suivantes:

- titre courant (= en-tête facultatif, 150 caractères au max.);
- titre (80 caractères au max.);
- paragraphe d'introduction (facultatif 500 caractères au max., espaces compris);
- auteur(s);

- adresse de correspondance (y compris titre universitaire, spécialisation médicale, institut, tél., fax, adresse électronique et site Internet éventuel);
- mention de la présence ou de l'absence de collusion d'intérêts;
- résumé: pour les articles en français ou en italien, résumé en allemand; pour les articles en allemand, résumé en français. Longueur maximale: 1200 caractères. Si l'auteur n'est pas en mesure de livrer un résumé dans une autre langue, il peut en fournir un dans la langue de l'article. La traduction sera alors effectuée par la rédaction. S'agissant des travaux livrés sans résumé, la rédaction se réserve le droit de rédiger un condensé de l'article sans en référer à l'auteur;
- division de l'article en paragraphes avec intertitres.

Les travaux scientifiques originaux ne sont publiés qu'exceptionnellement dans le BMS et doivent respecter la structure suivante:

- longueur: au max. 8 pages à 2500 caractères, y compris les espaces et la bibliographie
- titre;
- auteur(s);
- adresse de correspondance (y compris institut, tél., fax et adresse électronique);
- mention de la présence ou de l'absence de collusion d'intérêts;
- résumé de 150 mots au maximum, 10 mots clés;
- introduction;
- patients, matériel, méthode;
- résultats;
- discussion;
- remerciements;
- bibliographie;
- tableaux, illustrations et légendes.

Abréviations et unités

Seules les abréviations courantes sont acceptées (p.ex. FMH, ECG). Il convient d'utiliser les autres abréviations en nombre réduit et de les répertorier dans un tableau en indiquant leur signification. Les abréviations utilisées une seule fois sont à éviter. Les symboles et unités scientifiques doivent être conformes aux normes internationales. Les résultats exprimés avec d'autres unités de mesure peuvent être ajoutés entre parenthèses.

Tableaux et illustrations

Les tableaux et illustrations doivent comporter des légendes, être numérotés en chiffres arabes et être mentionnés dans le texte. Les légendes doivent permettre de comprendre le tableau ou l'illustration sans avoir recours au texte. Les illustrations en couleur sont souhaitées, pour autant qu'elles soient utiles à la compréhension du texte et de bonne qualité. Les illustrations fournies par courrier électro-

nique doivent être enregistrées sur des fichiers dans les formats tif (résolution 300 dpi), eps ou jpeg. Si ces conditions techniques ne peuvent pas être remplies ou si les fichiers dépassent 3 MB, les illustrations en couleur doivent être envoyées sur papier glacé ou sur diapositives à la rédaction. Pour les graphiques, une copie de bonne qualité sur papier est suffisante. Pour la reproduction d'illustrations ou de graphiques déjà publiés, l'autorisation écrite de l'éditeur et des auteurs ainsi que la source exacte doivent impérativement être fournies dans le manuscrit.

Les références bibliographiques

Les références bibliographiques sont numérotées selon l'ordre d'apparition dans le texte et pas dans l'ordre alphabétique. Elles sont identifiées dans le texte, les tableaux et les légendes par des chiffres arabes entre crochets. Les travaux doivent être cités avec le nom des six premiers auteurs et le titre complet. On ajoutera une virgule et la mention «et al.» à partir du septième.

Exemples

- 1 Vega KJ, Pina I, Krevsky B. Heart transplantation is associated with an increased risk for pancreatobiliary disease. *Ann Intern Med.* 1996;124:980-3.
- 2 Parkin DM, Clayton D, Black RJ, Masyer E, Friedl HP, Ivanov E, et al. Childhood-leukemia in Europe after Chernobyl: 5-year follow-up. *Br J Cancer.* 1996;73:1006-12.
- 3 Ringsven MK, Bond D. Gerontology and leadership skills for nurses. 2nd ed. Albany (NY): Delmar Publishers; 1996.
- 4 Philips SJ, Whisnant JP. Hypertension and stroke. In: Laragh JH, Brenner BM (eds.). Hypertension: pathophysiology, diagnosis, and management. 2nd ed. New York: Raven Press; 1995. p. 465-78.

Des instructions détaillées comprenant de nombreux exemples sont disponibles sous www.icmje.org.

Auteurs et collusion d'intérêts

La lettre d'accompagnement doit être signée par tous les auteurs qui certifient ainsi avoir lu, vérifié et approuvé le manuscrit. Outre le titre de l'article, la lettre d'accompagnement attestera qu'il s'agit d'un travail qui n'a jamais été publié, ni entièrement, ni en ses parties essentielles, dans une revue médicale ou dans la presse non spécialisée et qui ne fait pas l'objet d'une demande de publication auprès de la rédaction d'un autre journal. Chaque signataire de l'article doit avoir étroitement collaboré à tous les stades de son élaboration. La

présence, ou l'absence de collusions d'intérêts – contributions financières tierces ou liens personnels – doit être mentionnée explicitement dans une note de bas de page.

Soumission de manuscrits

Le manuscrit complet doit être adressé à la rédaction, si possible par courrier électronique: Rédaction Bulletin des médecins suisses EMH Editions médicales suisses SA Farnsburgerstrasse 8 4132 MuttENZ
Tél. 061 467 85 72
Fax 061 467 85 56
E-mail: redaction.bms@emh.ch

Correction d'épreuves

Après approbation du manuscrit, tous les auteurs (exception: auteurs de lettres de lecteur) reçoivent les épreuves d'imprimerie pour le «bon à tirer».

La rédaction est à la disposition des auteurs pour de plus amples renseignements, de préférence par courrier électronique.

*Dr et lic. phil. Bruno Kesseli,
rédacteur en chef*